Zeitschrift: Le tracteur : périodique suisse du machinisme agricole motorisé

Herausgeber: Association suisse de propriétaires de tracteurs

Band: 16 (1954)

Heft: 11

Rubrik: Nouvelles des sections

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Nouvelles des sections

Association fribourgeoise de propriétaires de tracteurs

Nous voici à nouveau dans la mauvaise saison. A cette occasion, notre groupement reprend, comme chaque année, son activité hivernale. Durant la bonne saison qui vient de s'écouler le comité de l'A.F.P.T. n'est pas resté inactif et à ce jour 1290 membres, sur 1440 propriétaires de tracteurs du canton de Fribourg, soit environ le 90 $^0/_0$, ont été officiellement enregistrés. Un certain nombre de propriétaires de tracteurs à essence n'a pas encore adhéré à notre association. Actuellement, le Comité en charge examine, d'entente avec le Département de l'Agriculture, auprès duquel nous avons rencontré le meilleur appui, une solution, qui, en cas de succès, nous permettra de donner satisfaction également à cette catégorie de propriétaires de tracteurs. Les détenteurs de tracteurs à essence sont dès lors instamment invités à nous adresser leur adhésion dans le plus bref délai possible, car plus nous serons nombreux, plus nous serons en mesure de défendre nos intérêts communs.

Le programme de cet hiver prévoit la reprise des cours techniques. A la suite des expériences faites ces années passées, ces cours seront décentralisés dans les chefs-lieux et dans les localités importantes du canton. Ils auront lieu par marque et par genre de carburant. Grâce à l'importante documentation, au matériel d'exposition dont nous disposons et grâce à la collaboration de moniteurs qualifiés, le succès de ces cours paraît d'ores et déjà assuré. Pour tenir compte de l'accroissement constant de la circulation routière et en raison du nombre inquiétant des accidents de la circulation, il sera également prévu des cours de circulation avec la collaboration des organes de police.

Le Comité profite de l'occasion pour rappeler à quelques membres, relativement peu nombreux, que le dernier délai pour le paiement de la cotisation 1954 expire le 10 décembre prochain. A défaut de paiement, les membres en question perdront le bénéfice des ristournes annuelles et le Comité se verra dans l'obligation de proposer leur radiation, avec perte de tous les avantages réservés aux membres, lors de la prochaine assemblée générale annuelle.

Le Président: Jean Marmy. Le secrétaire-caissier: Henri Sudan.

Renouvellement des permis de circulation pour l'année 1955.

Conformément au communiqué paru dans la Feuille officielle, le renouvellement des permis de circulation pour l'année 1955 commencera le 15 décembre prochain. Les propriétaires de tracteurs agricoles et tracteurs à un essieu (monoaxes) sont par conséquent invités à faire parvenir dès ce jour le permis de circulation au Service cantonal des automobiles à Fribourg, lequel leur adressera par retour du courrier un récépissé, valable comme permis de circulation, jusqu'au retour des permis originaux par les Préfectures de district.

La plaque de contrôle ne doit pas être déposée. Il n'est plus nécessaire de demander une nouvelle attestation d'assurance RC, celle-ci étant valable jusqu'à nouvel avis.

Au nom de l'A.F.P.T.:

Le président: Jean Marmy. Le secrétaire: Henri Sudan.